

# Réunion publique à Vaulnaveys-le-Haut

## Organisation des lignes de bus scolaires dans le secteur Belmont

### 10/04/2024

Rappel des critères de mise en place d'une offre de transport scolaire :



#### Éléments de contexte :

GAM : 157 services scolaires

Grésivaudan : 58 services scolaires

#### Principes de convergence:

+ de 8 élèves **situés à + de 3 km de leur établissement**

1 AR/J en période scolaire entre le domicile et l'établissement

Les élèves sont domiciliés dans le Grésivaudan ou GAM et scolarisés dans le périmètre de GAM et du Grésivaudan dans le respect de la sectorisation

Les élèves doivent être munis d'un titre de transport

Obligation d'un accompagnateur si présence d'élève de 3 à 5 ans (- de 3 ans non pris en charge)

# Réunion publique à Vaulnaveys-le-Haut

## Organisation des lignes de bus scolaires dans le secteur Belmont

### 10/04/2024

Rappel des critères de mise en place d'une offre de transport scolaire :



#### Éléments de contexte :

GAM : 157 services scolaires

Grésivaudan : 58 services scolaires

#### Principes de convergence:

+ de 8 élèves **situés à + de 3 km de leur établissement**

1 AR/J en période scolaire entre le domicile et l'établissement

Les élèves sont domiciliés dans le Grésivaudan ou GAM et scolarisés dans le périmètre de GAM et du Grésivaudan dans le respect de la sectorisation

Les élèves doivent être munis d'un titre de transport

Obligation d'un accompagnateur si présence d'élève de 3 à 5 ans (- de 3 ans non pris en charge)

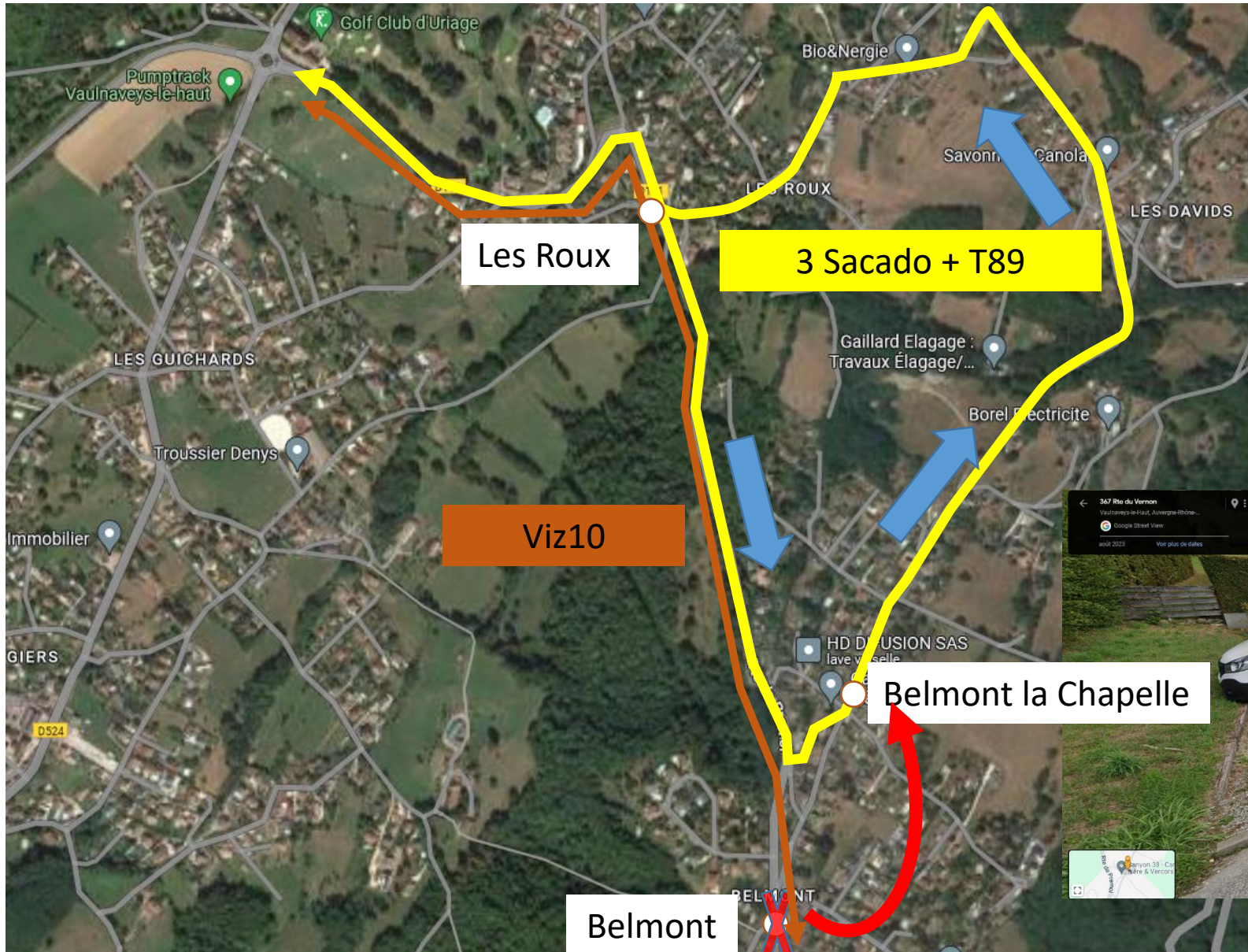
# **Organisation des lignes de bus scolaires dans le secteur Belmont**

60 élèves concernés (moyenne des montées/ jour) sur le secteur Belmont : toutes lignes de bus et tous établissements élémentaire/collège/lycée ;

## **Objectifs des propositions :**

- Mettre en place des dessertes au plus près des habitants qui permettent de répartir au mieux les élèves entre les lignes : demande de remise en service de l'arrêt Belmont au niveau des Horizons ;
- Trouver des compromis de desserte acceptables entre l'accessibilité/la sécurité des élèves et les riverains ;
- Exploiter les lignes de transports en commun en sécurité.

# Fonctionnement actuel des lignes de TC dans le secteur de Belmont



Boucle en sens unique avec arrêt « Belmont » reporté sur « Belmont La Chapelle » via le chemin de la chapelle pour les lignes suivantes toutes à vocation scolaires :

- Sacado 401 (Ecole Jules Bruand)
- Sacado 182 (Lycée Porte de L'Oisans)
- Sacado 282 (collège Les Mattons Vizille)
- T89 (DU via Gières collège Le Chamandier)

Arrêt le long du parking (suite à demande de ne plus s'arrêter dans le croisement Chapelle/Vernon) :



Ligne VIZ10 (Chamrousse vers lycée et collège Vizille) reste sur la RD sans desservir Belmont

# Scénarios étudiés pour remise en place d'une desserte de l'arrêt/terminus Belmont

## 1 : Lotissement chemin de Montgardier

- Positionnement d'un arrêt possible et utilisation de l'arrêt accessible existant.
- Voirie privée non transférée à la Métro à ce jour.
- Refus des habitants en raison du nombre de passages de bus : 6 matin/6 soir : lignes 401/182/282/T89 . Réunion publique sur place de fin 2023.
- Proposé uniquement pour la 401 afin de ne pas éloigner les primaires (1bus matin/1 soir).

## 2 : Lotissement les Horizons

- Positionnement d'un arrêt possible sur trottoir existant au nord de l'entrée (mais arrêt existant aménagé récemment sera non valorisé)
- Voirie Publique
- Réticences des habitants lors d'essais bus réalisés par le transporteur début 2024
- Impossibilité de reprendre la desserte de l'ancien arrêt La Chapelle (préau) pour la 401
- Les 182/282 reprennent leur ancien itinéraire en restant sur la RD (plus de boucle Blanchères)

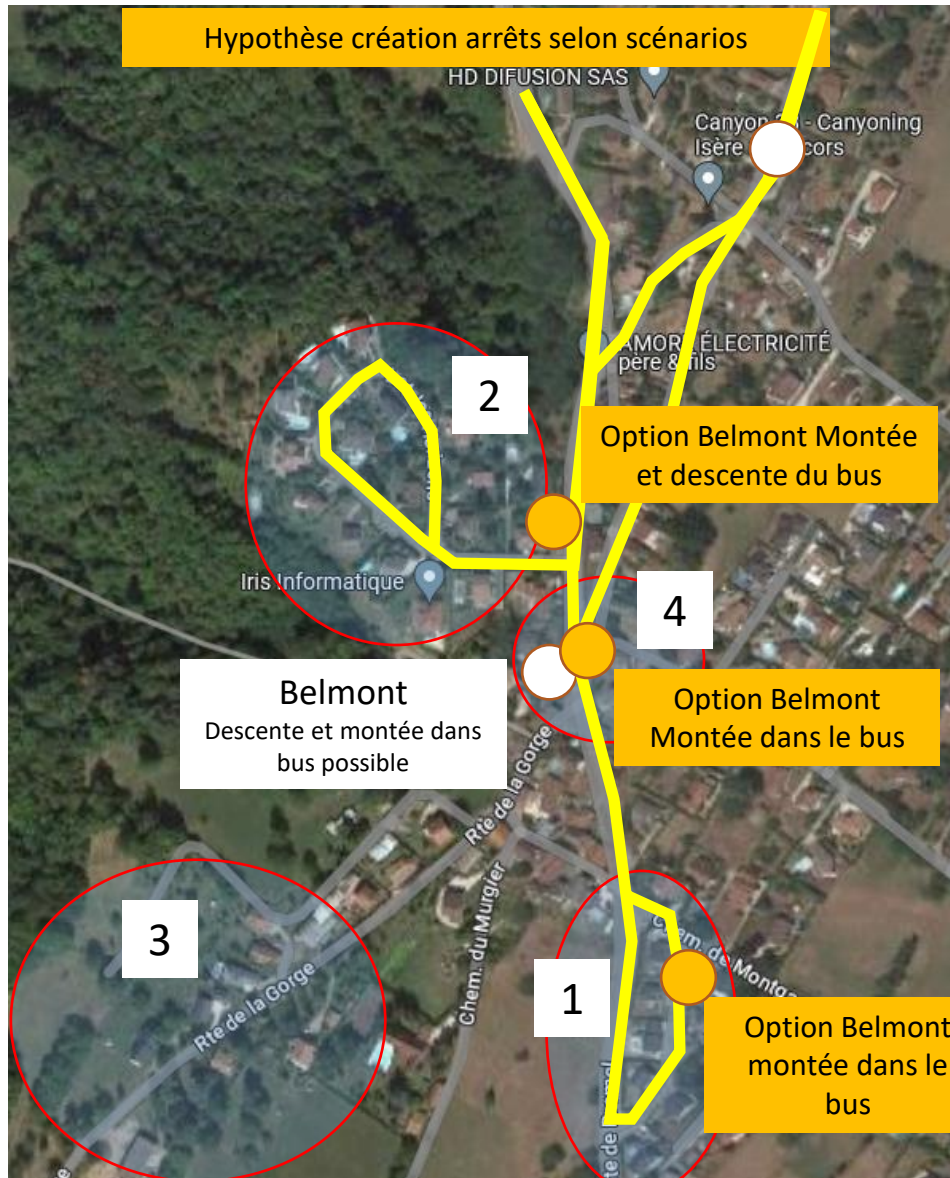
## 3 : Route de la Gorge et dépôt de sel

- Hypothèse évacuée car non réalisable techniquement et refusée par DDT

## 4 : Trottoir face à l'arrêt Belmont actuel

Pose d'un poteau possible avec trottoir accessible :

- Prise des élèves le matin pour les lignes 182/282 vers Vizille en restant sur la RD (dépose le soir à l'arrêt Belmont actuel aménagé) : Les bus se retournent à vide au croisement route de la Gorge (ancien terminus)
- Ligne 401 maintenue sur la boucle des Blanchères : dépose et reprise arrêt actuel avec demi-tour à Montgardier : la ligne peut également desservir à nouveau l'ancien arrêt La Chapelle
- VIZ10 au départ de Chamrousse devient une ligne SMMAG et dessert Belmont sur la RD.



Mercredi 10 avril 2024 / 18h30-20h00

Salle de Belmont

## **REUNION PUBLIQUE « TRANSPORT SCOLAIRE - BELMONT »**

Nombreux participants (60 personnes environ)

### **1) Propos introductifs du maire.**

- Incident de juin 2023 => recherche de solutions pour la manœuvre de retournement des bus scolaires à Belmont.
- Rencontres de concertation avec les habitants des lotissements Montgardier et Les Horizons
- Solution actuelle provisoire => recherche de solutions pérennes

### **2) Intervention SMMAG**

- Intervenants SMMAG : Pierre LANNIER / Kevin COMBASSON
- Rappels des règles et critères sur l'offre de transport scolaire  
NB : n'y a pas d'obligation de mise en place de transport scolaire pour les élèves résidant à moins de 3 km de l'école / obligation d'accompagnement d'un adulte pour les enfants de moins de 6 ans
- Dispositif actuel pour les écoliers, collégiens et lycéens de VLH : 5 lignes TAG + 2 lignes Région
- 60 élèves concernés sur Belmont
- Critères à prendre en compte : dessertes de proximité pour les usagers / sécurité / utilisation de l'arrêt Belmont mis aux normes récemment
- Fonctionnement actuel à Belmont : arrêts à La Chapelle, Les Blaches, Les Davids (3 lignes Sacado + T89)
- **Quatre scénarii alternatifs :**
  - 1) Lotissement du chemin de Montgardier : est fonctionnel en termes de giration (des participants contestent ce fait) / permet un arrêt supplémentaire / est situé sur une voie privée et les habitants du lotissement refusent que le bus emprunte cette voie
  - 2) Lotissement des Horizons : cette solution fait que l'arrêt actuel de Belmont ne serait plus utilisé / plus de possibilité de marquer l'arrêt de la chapelle / rencontre l'hostilité des habitants du lotissement.
  - 3) Route de la Gorge (site de la DDT) : refus de la DDT pour un retournement des bus
  - 4) Trottoir face à l'arrêt actuel de Belmont :
    - a. Les lignes 182 et 282 retourneraient à vide sur la route de la Gorge mais ne prendraient plus l'itinéraire des Blanchères
    - b. La ligne 401 : retournement dans le lotissement Montgardier ? (les habitants n'y sont pas favorables) => maintien de l'arrêt de la chapelle
    - c. La ligne T89 pourrait reprendre le cheminement aller-retour sur ce secteur
- **Autre option** : rester sur le schéma actuel installé à titre provisoire et qui a fonctionné depuis le début de l'année scolaire 2023-2024.

### **2) Questions des participants :**

***Dans le lotissement Montgardier, était-il prévu de faire une aire de retournement, compte-tenu de l'aménagement sur la D111 ? Pourquoi un espace de retournement n'a-t-il pas été prévu ?***

- ⇒ Les habitants de ce lotissement refusent cette option et pensent qu'elle est inadaptée.
- ⇒ Le maire indique que lors de la création du lotissement Montgardier, la voirie qui traverse ce dernier serait utilisée comme prolongement du chemin de Montgardier pour une sortie sur la route départemental D111 au niveau du « tourne à gauche ». Les aménagements avaient aussi pour objet de ralentir la vitesse sur le secteur. Le transfert de cette voirie dans le domaine public n'a jamais été effectué.

### **Est-ce que la solution actuelle pose problème ?**

- ⇒ Le SMMAG est satisfait de la solution actuelle qui lui convient
- ⇒ Pas question de mettre deux petits bus : problème de coût et de trouver plusieurs chauffeurs de bus.
- ⇒ Des familles du lotissement Montgardier essentiellement sont contre ce fonctionnement (arrêt trop loin, parking mal aménagé)
- ⇒ La solution actuelle permet de répartir les élèves de Belmont sur 3 arrêts (La Chapelle, Les Blâches et Les Davids), ce qui améliore la sécurité (pas de groupement trop nombreux)

### **Pourquoi tout remettre en question à cause de l'accident de juin dernier ?**

- ⇒ Problème de sécurité (pas de marche arrière et de retournement avec des enfants) / refus du transporteur de la ligne 401
- ⇒ Une intervenante est contre le fait qu'il y ait un retournement de bus, même à vide.

### **Une intervention sur le problème de la dangerosité du trottoir entre le lotissement de Montgardier et l'arrêt actuel : la route du Vernon est étroite et pas éclairée / le parking n'est pas adapté (pas couvert, flaques...).**

- ⇒ Rappel du fait que la voirie est de la compétence de la Métropole de Grenoble.

### **Est-ce que les habitants de Montgardier accepteraient seulement que la ligne de l'école (401) traverse le lotissement, ce qui permettrait à leurs enfants d'avoir une prise en charge en toute sécurité ?**

Les habitants du lotissement Montgardier n'en ont pas discuté entre eux. La majorité des habitants du lotissement Montgardier était présente à la réunion et a émis un avis défavorable.

### **Qu'advierait-il de l'arrêt actuel de Belmont (il a été réaménagé récemment) ?**

L'arrêt Belmont serait utilisé par la ligne de Chamrousse (ligne VIZ10 = ligne Régionale car Chamrousse est une commune du Grésivaudan) NB : à compter de septembre ce sera une ligne SACADO (la Metro récupère les lignes de la Région)

### **3) Synthèse des échanges :**

- Maintien du dispositif actuel avec le trajet actuel (avec les 3 arrêts : La Chapelle, Les Blâches et Les Davids)
- Pour la nouvelle ligne Viz10 possibilité d'aménager le trottoir en face de l'arrêt de Belmont (celui-ci servira à la montée et à la descente)
- Pour la T89 : circuit identique aux autres lignes SACADO (182 + 282 + 401) sur le secteur Belmont
- Pas de passage dans le lotissement Montgardier (y compris du bus 401 pour les enfants des écoles)

### **4) Problématique du transport scolaires pour les primaires :**

- Intervention de l'adjointe au maire aux affaires scolaires :
  - Cette année, le bus est parfois complet
  - 62 créneaux d'inscription sur Issila
  - Nécessité de faire appel au civisme (inscription uniquement en cas de certitude de prise de bus) et désinscription si absence de l'enfant.
- SMMAG :
  - Pas d'obligation de transport scolaire à moins de 3 km
  - Nécessité d'un accompagnement des moins de 6 ans
  - À la rentrée, mutualisation des transports des élèves de primaire et du collège (augmentation du nombre de places) sur Uriage / la Tuilerie.
  - Le 401 passera par la Tuilerie mais ne prendra que les maternelles (accompagnateur) ; les élémentaires prendront le bus mutualisé avec les collégiens
  - On peut toujours prendre le 23 => **proposition soumise à la SMMAG : installer des consignes à vélo près de l'arrêt des Alberges / créer un parking relais à proximité ?**